

500 TERRITOIRES à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE ET POUR LE CLIMAT



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE EN ACTION

Fonds de financement de la transition énergétique Convention particulière d'appui financier

Entre

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Et

La Communauté de Communes du Haut-Livradois, représentée par son Président Jean-Luc COUPAT,
ci-après désigné « le Bénéficiaire »



En présence de la Caisse des dépôts et consignations,

#VotreEnergie

TERRITOIRE à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Vu la convention du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique, par la Caisse des Dépôts dans le cadre du Fonds de financement de la transition énergétique (FTE),

Vu la convention de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015,

Il est convenu ce qui suit

Préambule

Un appel à projets pour mobiliser 200 « territoires à énergies positive pour la croissance verte » a été lancé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie afin de donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer à :

- a. atténuer les effets du changement climatique, pour que la France soit exemplaire lors de la Conférence climat de Paris 2015 ;
- b. encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales ;
- c. faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.

Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique, doté de 1,5 milliard d'euros sur trois ans est en place et contribuera notamment à financer les territoires lauréats. Cet appui viendra compléter les modes de soutien sectoriels existants : aides fiscales, subventions de l'ADEME et de l'ANAH, programmes budgétaires, prêts aux collectivités, tarifs d'achat ...

Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Haut-Livradois a présenté un projet qui figure en annexe 1, a été déclaré lauréate de l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » et bénéficie à ce titre d'un appui financier spécifique pour l'accompagner dans son projet.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser, d'une part, les actions qui seront mises en œuvre par le bénéficiaire ainsi que ses engagements à ce titre et, d'autre part, les modalités d'attribution et de versement de l'appui financier.



Article 2 – Dépenses éligibles au programme « Territoires à énergie positive pour la croissance verte »

Peuvent bénéficier d'un financement au titre du programme « Territoires à énergie positive pour la croissance verte », les actions relatives aux six domaines d'intervention suivants :

- 1. Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public,*
- 2. Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports,*
- 3. Développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets,*
- 4. Production d'énergies renouvelables locales,*
- 5. Préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable,*
- 6. Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux.*

Article 3 – Engagements du Bénéficiaire

Dans le cadre du projet, le Bénéficiaire s'engage à mettre en place sur son territoire les actions spécifiques figurant en Annexe 2, permettant de contribuer efficacement à la baisse de la consommation d'énergie, à la production d'énergie renouvelable et à la mobilisation citoyenne pour la transition énergétique. Le budget et le calendrier prévisionnel des actions ainsi que la description des effets attendus sont précisés dans l'Annexe 2.

Pour la bonne exécution de la présente convention, le bénéficiaire s'engage :

- a. à désigner un élu référent qui sera le garant de la démarche ;
- b. à mettre en place une équipe projet animée par un chef de projet à l'échelle du territoire.

Les dépenses subventionnables devront être ventilées selon les postes comptables et certifiées exactes par le comptable public.

Le Bénéficiaire s'engage à transmettre au Préfet, en tant que représentant de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie :

- les justificatifs relatifs aux dépenses subventionnables, acquittées et certifiées par le comptable public ;
- tout document nécessaire aux engagements et versements (annexe 3)
- le suivi et le bilan des actions mises en œuvre.

Article 4 – Montant et modalités de versement de l'appui financier

Le montant de l'appui financier au titre de la présente convention est fixé à 208 560 euros dans la limite d'un plafond maximal de 80 % de chaque dépense subventionnable.

L'appui financier sera mis en œuvre par la caisse des dépôts à partir des crédits de l'enveloppe spéciale Transition énergétique qu'elle gère.

L'appui financier sera versé, après signature de la présente convention, selon les conditions et modalités suivantes :

- une avance de 40 % du montant prévisionnel de l'appui financier au titre du programme « Territoires à énergie positive » pourra être versée à la demande du Bénéficiaire exprimée auprès du préfet, en tant que représentant de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ;
- un deuxième versement de 40 % interviendra lorsque le montant des actions réalisées et facturées dépassera 80 % du montant de l'appui financier, sur présentation des justificatifs des dépenses ;
- le solde sera versé lorsque le montant des actions réalisées et facturées atteint ou dépasse 100 % de l'appui financier au titre du programme « Territoires à énergie positive », sur présentation d'un compte rendu d'exécution technique et d'un état récapitulatif des dépenses correspondantes certifié par le comptable public du Bénéficiaire.

Ces versements seront réalisés par la Caisse des dépôts sur ordre du préfet, qui aura vérifié le caractère subventionnable des dépenses présentées.

Article 5 – Engagements complémentaires de l'État

En complément du soutien financier, le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie assurera, avec le concours de l'ADEME :

- une assistance technique et un soutien méthodologique ;
- une animation de réseau des lauréats au niveau régional et national ;
- la valorisation des résultats.

Article 6 – Communication

Le logo « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » est obligatoirement apposé sur tout document et toute réalisation et panneau de chantier portant sur les actions visées à l'article 3.



Article 7 – Clause de reversement et de résiliation

Les sommes qui n'auraient pas été utilisées au plus tard trois ans après la date de signature de la présente convention, ou qui auraient été utilisées pour une action autre que celles prévues à l'article 3, seront restituées à la Caisse des dépôts.

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des Parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre Partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 8 – Durée de la convention

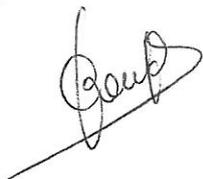
La présente convention entre en vigueur à compter du jour de sa signature. Elle est valable pour les actions ayant connu un démarrage effectif jusqu'au 31 décembre 2017 et prendra fin avec le versement du solde de l'aide et au plus tard trois ans après la date de signature de la présente convention.

Article 9 – Avenants

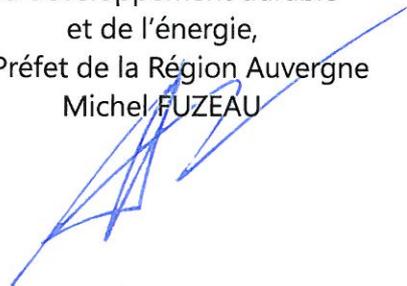
Le contenu de la présente convention peut-être modifié par avenant signé des Parties.

Fait à Clermont - Ferrand le **24 DEC. 2015**

Le Président
de la Communauté de Communes
du Haut-Livradois,
Jean-Luc COUPAT



Pour la Ministre
de l'écologie,
du développement durable
et de l'énergie,
Le Préfet de la Région Auvergne
Michel FUZEAU



En présence de la Caisse des dépôts et consignations,

8/0

Pascale PINEAU
Adjointe au Directeur Régional
Directrice Régionale par intérim
Directrice Territoriale
Investissement et Développement Economique



Annexe 1

Projet présenté par la collectivité

Communauté de Communes du Haut-Livradois



Le Haut-Livradois, un territoire aux énergies positives

La Communauté de Communes du Haut-Livradois (CCHL)

Population : 3 466 habitants

Densité : 11.5 hab/km²

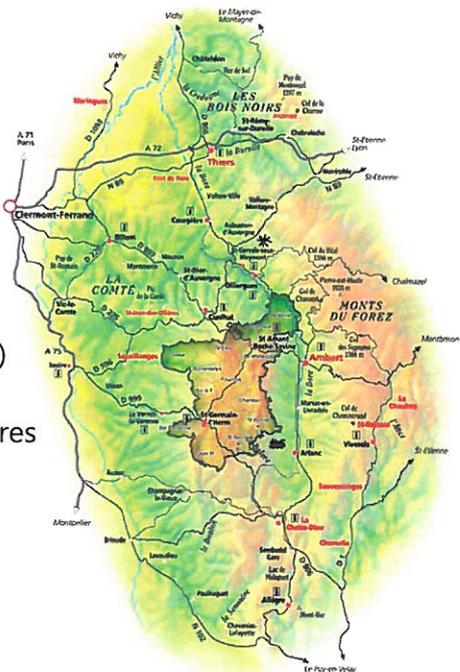
Superficie : 300 km²

Nombre de communes concernées : 15

Date de création : 1^{er} janvier 2000

Territoires de Projet :

- les 15 communes appartiennent
 - au Parc Naturel Régional Livradois-Forez
 - au Pays Vallée de la Dore (porteur d'un projet de SCOT)
 - au SIVOM d'Ambert
- la CCHL est couverte par 2 SAGE et 3 contrats territoriaux rivières
- 4 zones Natura 2000



Le contexte

- Géographique

Le territoire de la Communauté de Communes du Haut-Livradois se situe à la limite entre le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire, au cœur du Parc Naturel Régional Livradois-Forez.

Boisée à près de 70%, la communauté de communes du Haut-Livradois se caractérise par une agriculture de moyenne montagne dite « en clairière » et est souvent considérée comme « le château d'eau de la région ».

- démographique

Le Haut-Livradois est un territoire rural homogène organisé autour de 2 bourgs centres accueillant les commerces et services de proximité. Il est situé entre deux bassins de vie que sont Ambert et Issoire qui eux regroupent des services d'un autre niveau tels que lycées, hôpitaux...

La population du Haut-Livradois est de répartition homogène mais vieillissante (37,3% de la population a plus de 60 ans). Le solde migratoire ne permet pas de compenser le solde naturel négatif et la communauté de communes du Haut-Livradois enregistre une légère baisse de sa population (-1% entre 2007 et 2012).

- Economique

- L'administration et le commerce et les services sont les principaux secteurs d'activité du territoire avec respectivement 34,3 et 27,5% des emplois.
- L'exploitation forestière : principale ressource, la forêt occupe 70% du territoire, dont 80% de forêt privée. De multiples activités sont déclinées autour du bois, du conseil en gestion forestière au sciage en passant par l'abattage, le débardage ou le transport de grumes.
- L'industrie : La Société Fromagère du Livradois, avec 90 employés, est le 1er employeur local. L'usine Favier (tresses synthétiques) de Bertignat, avec une vingtaine d'employés, est le 2ème employeur local.
- Le tourisme : la communauté de communes du Haut-Livradois propose la plus grande capacité d'hébergement du Parc naturel régional Livradois-Forez.
- Agriculture : le secteur agricole est confronté à une forte problématique de transmission des exploitations dans un secteur peu adapté à l'agriculture intensive et sous pression de la demande externe de terrains agricoles.

Les enjeux liés à un territoire d'altitude

Le territoire du Haut-Livradois se répartit entre 15 communes dont l'altitude varie de 470 à 1 215m. Le bâti composé de maisons individuelles de taille importante est très majoritairement ancien. Les résidences secondaires représentent environ 46% des logements et ont généralement fait l'objet d'une réhabilitation au moins partielle, notamment en travaux d'isolation. Concernant les résidences principales, une partie seulement a fait l'objet de tels travaux et pour celles-ci parfois de manière très partielle. Si une majorité d'habitations disposent d'un chauffage bois bûches, ce dernier est rarement relié à un système de chauffage central et représente souvent un appoint à un système de chauffage reposant sur les énergies fossiles (propane ou fioul). La part du chauffage électrique comme complément au bois-bûche est importante, avec un abandon progressif de la bûche au profit de l'électrique au fur et à mesure du vieillissement des personnes. Les bâtiments publics (notamment les logements) sont majoritairement chauffés par des systèmes électriques.



Le deuxième pôle de dépenses énergétique des ménages est le secteur du transport. En effet moins de 40% des actifs de la communauté de communes du Haut-Livradois travaillent sur leur communes de résidence avec parfois des distances domicile/travail très importantes (Clermont communauté situé à une soixantaine de km des communes les plus proches est le deuxième bassin d'emploi de la communauté de communes du Haut-Livradois).

A cet état de fait s'ajoute le climat propre aux zones de moyenne montagne et la proportion de famille vivant au-dessous du seuil de pauvreté (13,5%). Il en résulte qu'une frange importante de la population est en situation de précarité énergétique sur le territoire. Il est donc de la responsabilité des collectivités d'améliorer la situation des citoyens du Haut-Livradois et de les accompagner dans la transition énergétique.

Un projet de territoire global

- Les actions déjà réalisées ou engagées

Un certain nombre d'actions déjà réalisées ou en cours de réalisations témoignent de l'engagement de la communauté de communes du Haut-Livradois et de sa volonté de s'inscrire dans une démarche responsable.

➤ **PROTEGER L'ENVIRONNEMENT / GERER LES DECHETS**

○ **Préserver le patrimoine naturel**

- La structuration de la filière bois se fait dans un souci de préservation de la valeur patrimonial de la forêt qui a été prise en compte dans la charte forestière.
- La communauté de communes du Haut-Livradois est en tête de plusieurs bassins versants et participe financièrement à trois contrats territoriaux (Dore Amont, Dore Moyenne et Eau mère) dans un souci de préservation de la quantité et de la qualité des ressources en eaux.

○ **Favoriser l'agriculture biologique et les circuits courts :**

- Construction d'un atelier de découpe de viande bénéficiant de la certification bio
- en partenariat avec les communautés de communes d'Olliegues et du Pays de Courpière la communauté de communes du Haut-Livradois vient d'être reconnue « territoire bio à encourager » pour un programme d'action en faveur du développement de l'agriculture biologique :
 - Augmenter la consommation de produits locaux bio sur le territoire : création de débouchés pour les produits bio dans la restauration collective
 - Développer l'offre de produits locaux bio sur le territoire:
 - Accompagner à la transmission et à la reprise d'exploitation en agriculture biologique
 - Aider à la labellisation

○ **Soutenir l'économie circulaire**

- La communauté de communes du Haut-Livradois a pris en charge la construction d'un bâtiment destiné à accueillir une ressourcerie animée par des salariés en insertion au sein de l'association Récup'Dore solidaire.
- Des actions de sensibilisation auprès des enfants vont prochainement être mises en place en partenariat entre les animateurs des temps d'animation

périscolaire, l'association Récup'Dore solidaire, l'éco ambassadrice et l'ambassadrice du tri (SIVOM d'Ambert).

➤ **REDUIRE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE**

○ **Améliorer le bâti**

- La communauté de communes du Haut-Livradois est partenaire du programme « habiter mieux » qui permet aux ménages modestes de réaliser des travaux d'amélioration thermique. Elle verse une aide financière complémentaire à celle du dispositif.
- La communauté de communes du Haut-Livradois participe à la création et au financement d'un poste d'éco-ambassadrice mutualisé à l'échelle de 7 communautés de communes. Cette salariée référente dans le domaine des économies d'énergie apporte son aide et ses conseils aux particuliers et réalise des actions de sensibilisation auprès du public.

○ **Développer la filière numérique**

- La communauté de communes du Haut-Livradois a mis en place le télétravail pour ses salariés.

○ **Rapprocher les services des habitants**

- un réseau de trois médiathèques offrant de larges plages d'ouverture sur les trois sites
- deux sites d'accueil de loisirs.
- un service de portage de repas à domicile
- maintien du dernier commerce dans deux communes, permettant ainsi de trouver des produits alimentaires de proximité sans avoir à se déplacer vers l'un des bourgs centres.

➤ **AUGMENTER LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES EN VALORISANT LES RESSOURCES NATURELLES**

○ **Valoriser le bois-énergie :**

- un travail de structuration a été mené autour de la filière bois avec l'élaboration d'une charte forestière et son animation par un salarié mutualisé à l'échelle de 7 communautés de communes
- une animation auprès des propriétaires forestiers pour la mobilisation de la ressource bois en partenariat avec le CRPF
- la commune de Saint-Germain-l'herm est dotée d'un réseau de chaleur bois communal qui permet de chauffer aussi bien les bâtiments publics (mairie, bureau touristique, école, collège, maison retraite et futur espace santé intercommunal) que 50 particuliers.

○ **Valoriser l'énergie éolienne :**

- Un projet éolien est en cours (études d'impact) sur le territoire en partenariat avec deux communautés de communes voisines. La communauté de communes du Haut-Livradois s'est déjà engagée moralement à ce que 50% des retombées économiques de ce projet soient utilisées en faveur de l'aide à la rénovation thermique des logements privés

Le travail déjà accompli doit se poursuivre en conservant son aspect global et pluridisciplinaire. Une partie de cette stratégie globale pourra relever des financements TEPCV.

- La stratégie TEPCV

Ce projet s'appuie sur un projet de territoire élaboré au cours de l'année 2015 et sur un diagnostic énergétique réalisé par l'ADUHME. Ces éléments nous ont permis de dresser un bilan de nos atouts, de nos faiblesses, des actions déjà menées et de nos problématiques énergétiques et environnementales. Il se veut transversal et associant l'ensemble des acteurs et des habitants du territoire.

Le projet TEPCV vise 3 objectifs.

L'un **environnemental** avec la production d'énergies renouvelables, la baisse de consommation avec l'amélioration des performances thermiques ou la réduction de l'impact énergétique des transports, la valorisation de l'économie circulaire, la réduction de l'usage des produits phytosanitaires et la sensibilisation/formation des acteurs du territoire (élus, entreprises, professionnels du bâtiment, particuliers, enfants...) à ces problématiques. .

L'autre **social** avec l'utilisation des énergies produites localement et les gains sur le pouvoir d'achat du fait de l'amélioration des performances thermiques, de la baisse des coûts de chauffage de la rentabilisation des transports....

Enfin, un objectif **économique** avec le développement d'activités, la création d'entreprises et d'emplois directs et indirects en lien avec l'économie verte.

- Le Programme d'actions global

La stratégie globale de la collectivité en terme d'efficacité environnementale s'entend à tous les niveaux de réflexion, dans chaque projet qu'il soit directement communautaire ou communal soutenu par la communauté de communes.

Volontairement la communauté de communes a choisi de présenter dans le cadre du projet TEPCV, des projets touchant l'ensemble du territoire poursuivant le triple objectif de faciliter les actions, d'améliorer l'acceptation des projets, sensibiliser l'ensemble de la population.

(Les actions en bleu et soulignées sont inscrites dans le cadre TEPCV, en italique et orange les actions réalisées par ailleurs)

1. Réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments et l'espace publics,

- Remplacer des éclairages publics énergivores

Une partie importante des éclairages publics du territoire de la communauté de communes du Haut-Livradois est considérée comme énergivore. Le SIEG du Puy-de-Dôme mène une campagne de remplacement des anciennes générations d'ampoules par des ampoules au sodium. Afin de lutter contre une surconsommation énergétique publique et de limiter les dépenses de consommation dans les budgets communaux, la communauté de communes souhaite soutenir les communes dans cette démarche.

- Réaliser des travaux de réhabilitation énergétique des bâtiments intercommunaux

Les bâtiments les plus anciens du patrimoine communautaire vont faire l'objet de travaux de réhabilitation énergétique : amélioration thermique et substitution du chauffage électrique ou reposant sur les énergies fossiles par des modes de chauffage utilisant des EnR.

- [Réaliser une rénovation énergétique exemplaire d'un bâtiment en vue d'y installer une maison du bois et des énergies.](#)

Adossée au projet de création de maison de service au public, la maison du bois et des énergies constituera un espace d'échange, de formation et d'information sur les thématiques énergétiques et environnementales. La complémentarité des services proposés dans ce lieu en fera un tiers lieu dans lequel les citoyens pourront trouver tous les renseignements relatifs aussi bien aux économies d'énergies qu'à la gestion forestière, mais également un relais de services au public et un pôle numérique (espace public numérique et espace de coworking).

- *Développer l'usage du numérique : une alternative aux déplacements et un outil de reconquête démographique*

L'animation d'un espace public numérique vise la réduction de la fracture numérique du territoire, permettant par l'accès aux technologies numériques de réduire les besoins en déplacements. Un espace de coworking (voir supra) permettra également de favoriser la pratique du télétravail, réduisant les déplacements et favorisant l'installation de nouveaux actifs sur le territoire.

- [Soutenir les communes dans le cadre de travaux de réhabilitation énergétique](#)

La Communauté de Communes du Haut-Livradois soutient les communes dans leurs travaux de réhabilitation. Afin de les aider à prioriser leurs actions elle accompagnera la réalisation d'une cartographie des « points noirs » thermiques dans les bourgs.

- *Soutenir les particuliers dans le cadre de travaux de réhabilitation énergétique, « Programme Habiter Mieux »*

Suite à l'élaboration de son plan local de l'habitat (PLH), la communauté de communes du Haut-Livradois est engagée dans le programme national « Habiter Mieux », permettant aux habitants de bénéficier de primes dans le cadre de travaux de visant à l'amélioration de leur performance énergétique.

2. Promouvoir la mobilité durable,

- *Créer un réseau de valorisation du covoiturage*

Sur ce territoire rural le véhicule individuel est, pour l'instant, le seul mode de transport véritablement disponible et le fait de ne pas ou ne plus en disposer contraint bien souvent au déménagement. L'objectif est de développer, en s'appuyant sur une plateforme existante (covoiturage Auvergne), la pratique du covoiturage, en particulier intergénérationnel. En s'appuyant sur le réseau des secrétaires de mairie (formation des agents) la communauté de communes du Haut-Livradois souhaite réduire la fracture numérique qui limite l'accès au covoiturage des publics ayant souvent les plus grands besoins en termes de transport.

- [Acquérir un véhicule propre à usage des services de la collectivité](#)

Soucieuse de montrer l'exemple en termes de déplacements, la communauté de communes du Haut-Livradois souhaite équiper ses services d'un véhicule propre.

- [Acquérir une flotte de vélos et vélos électriques mis à la disposition des habitants afin de relier de manière douce les lieux de vie de la communauté.](#)
- [Aménager des pistes cyclables reliant les 15 communes de la CCHL, empruntant les chemins forestiers et les petites routes communales](#)

3. Développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets,

- [Soutien à l'association Récup'Dore solidaire, gestionnaire de la ressourcerie](#)

La communauté de communes du Haut-Livradois, propriétaire du bâtiment de la ressourcerie gérée par l'association Récup'Dore solidaire souhaite acquérir une imprimante 3D et la mettre à disposition de l'association pour créer les éléments nécessaires à la réparation de certains objets pour leur revalorisation.

- *Sensibiliser et informer le public (notamment les enfants) à l'économie circulaire*

En partenariat avec l'association Récup'Dore solidaire, la communauté de communes du Haut-Livradois souhaite organiser des événements de sensibilisation, notamment dans le cadre des temps d'animation périscolaire qu'elle organise.

- *Réaliser une étude de faisabilité pour la création d'une ou plusieurs unités de méthanisation*

Pour gérer la problématique liée aux dépôts sauvages de déchets verts, la communauté de communes du Haut-Livradois mène actuellement une étude de faisabilité et d'opportunité sur la réalisation d'une ou plusieurs unités de méthanisation.

- [Gestion des déchets verts](#)

Afin de limiter le transport lié aux déchets verts en déchetterie la communauté de communes du Haut-Livradois souhaite acquérir un broyeur de végétaux dont l'utilisation sera mutualisée entre les 15 communes qui la composent.

Les déchets verts de fossés et bas-côtés sont non couteux et non valorisés aujourd'hui. Dans le cadre du projet de développement de la méthanisation, ils représentent un gisement non négligeable pour la période estivale. C'est pourquoi la communauté de communes du Haut-Livradois envisage l'acquisition d'un outil permettant la récupération de ces déchets (épareuse – ensileuse d'accotements).

- *Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective communale et intercommunale*

A cette fin, la communauté de communes du Haut-Livradois va former le personnel de restauration, sensibiliser les consommateurs (élèves, parents d'élèves et bénéficiaires du portage de repas) et optimiser le recyclage des déchets restants.

4. Production d'énergies renouvelables locales : Favoriser la production de bois-énergie

Déjà fortement impliquée dans le soutien à la filière bois locale, la communauté de communes du Haut-Livradois souhaite renforcer son action en faveur du bois-énergie. Plusieurs actions dans ce sens sont envisagées :

- *Maintenir une animation favorisant la mobilisation des bois et notamment la valorisation en bois énergie et faire vivre la charte forestière de territoire*
- *Prendre part à la création d'une SCIC bois-énergie locale*
- [Offrir des débouchés au bois-énergie local par l'équipement des bâtiments publics et la sensibilisation du grand public](#)
- [Création d'une plateforme d'achat et de stockage des différentes solutions bois-énergie à destination des particuliers \(groupement de commandes bois énergie mais également](#)

matériaux isolants pour l'auto-réhabilitation) et des collectivités.

5. Préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable,

- *Préservation de la biodiversité*

Le territoire de la communauté de communes du Haut-Livradois compte d'ores et déjà quatre zones Natura 2000. Les nombreuses sources présentes sur le territoire sont une richesse que la collectivité s'attache à préserver pour transmettre aux zones aval de ces cours d'eau une eau de qualité. Pour cela, elle participe financièrement à 3 contrats territoriaux (Dore amont, Dore Moyenne et Eau Mère).

- *Protection paysagère et urbanisme durable*

Membre du Parc Naturel Régional Livradois-Forez, la communauté de communes du Haut-Livradois est dotée, de ce fait, d'une charte paysagère. Par ailleurs, la collectivité s'est engagée au sein du Pays Vallée de la Dore, dans l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Annexe 2

Programme d'actions dans le cadre du programme



Gouvernance du programme d'actions mise en place :

La Communauté de Communes du Haut-Livradois organise son travail dans le cadre de commissions thématiques puis de commissions de travail.

Les commissions thématiques sont chargées de dégager des axes de travail et sont forces de propositions. On y retrace en début de séance les avances effectives des projets. Elles sont ouvertes aux élus communautaires, aux élus municipaux qu'ils soient communautaires ou non, ainsi qu'aux personnes ressources.

Les commissions de travail sont chargées de mener ou piloter des études et réflexions suite aux propositions des commissions thématiques. Elles sont également chargées de la mise en place des actions. Elles regroupent les élus du bureau communautaire ainsi que les partenaires institutionnels.

Ainsi dans le cadre de TEPCV, une commission de travail spécifique va être mise en place, elle regroupera : les élus du bureau communautaire, la DREAL, la DDT, l'ADEME, la Région, le Département, le PNRLF (en particulier l'atelier d'urbanisme rural), le SCOT, les services de la Communauté de Communes du Haut-Livradois. Potentiellement seront invitées associations ad hoc et entreprises du secteur concernées.

La communauté de communes du Haut-Livradois mettra à disposition des communes maîtres d'ouvrage de projets soutenus dans le cadre de la convention du personnel pour les accompagner dans le suivi technique et financier de ces projets. L'atelier d'urbanisme rural du Parc Naturel Régional Livradois-Forez accompagnera également ces communes. Les élus référents communaux sur ces projets seront conviés dans les commissions thématiques ainsi que dans les réunions de travail. L'avancement des projets communaux sera suivi et valorisé au même titre que celui des projets intercommunaux et par les mêmes moyens.

La communication est assurée sur chaque projet au sein des réunions de conseil communautaire qui ont lieu régulièrement. D'autre part, le site du Haut-Livradois ainsi que sa lettre d'information feront état du programme d'action et des réalisations. Des réunions publiques de présentation du projet TEPCV sont prévues.



Référents en charge du programme d'actions :

L'équipe projet TEPCV			
Elu en charge du projet	Olivier HOENNER	Vice-Président en charge du développement durable	contact@haut-livradois.com
Coordinatrice du projet	Marielle GIRAUD	Directrice de la CCHL	marielle.giraud@haut-livradois.com

Action 1

Intitulé de l'action :

Promouvoir une mobilité durable

Description de l'action :

La Communauté de Communes du Haut-Livradois propose de créer un changement dans les habitudes de transport et de promouvoir d'autres modes de déplacement.

Pour cette raison la communauté de communes du Haut-Livradois souhaite faire preuve d'exemplarité et envisage l'achat d'un véhicule électrique pour le service de portage de repas qu'elle gère.

Afin de promouvoir les modes de mobilité douce, la communauté de communes du Haut-Livradois envisage également d'acquérir une flotte de 10 vélos et de 12 vélos à assistance électrique qui permettront aux habitants de découvrir ce mode de transport alternatif et de redécouvrir leur territoire sous un mode durable. Pour cela la communauté de communes du Haut-Livradois propose également d'aménager un réseau de pistes cyclables reliant les 15 communes qui la composent (utilisation des voiries forestières et des routes communales, balisage et remise en état de certains tronçons)

Calendrier : année 2016

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes du Haut-Livradois

Animation : communication grand public sur la presse et site internet de la collectivité, inscription du projet TEPCV sur le véhicule, valorisation du circuit de pistes cyclables.

Objectifs attendus :

- Réduire l'émission de gaz à effet de serre en substituant un véhicule électrique à un véhicule diesel.
- Promotion des alternatives aux carburants traditionnels par la valeur de l'exemple
- Optimisation des coûts de fonctionnement pour la communauté de communes du Haut-Livradois

Indicateurs :

- 29 000km parcourus par le portage de repas en 2014
- 1 900 litres de carburant consommés par le portage de repas en 2014
- A raison de 2,6kg de CO2 par litre de diesel : 4,94 tonnes de CO2 évitées avec l'achat d'un véhicule électrique
- Nombre d'emprunt de vélos par an

Détail des coûts prévisionnels de l'action 1					
Description	Montant total (HT)	Fonds Transition Energétique		Collectivité	
Achat d'un véhicule électrique	Prix constructeur	30 000€	63,2%	---	---
	Prix prime d'Etat déduite	23 700€	80%	18 960€	4 740€
Achat d'une flotte de 10 vélos et 12 vélos à assistance électrique		25 000€	80%	20 000€	5 000€
Aménagement d'un réseau de pistes cyclables		30 000€	80%	24 000€	6 000€
TOTAL		85 000€	74,1%	62 960€	15 740€

Action 2

Intitulé de l'action :

Réduire la consommation énergétique dans l'espace public intercommunal

Description de l'action :

La communauté de communes du Haut-Livradois comme les communes qui la composent dispose de bâtiments publics. Ces derniers présentent souvent les mêmes problématiques : mauvaise isolation et chauffage électrique.

Afin de réduire l'impact environnemental lié à ces bâtiments et dans un but d'exemplarité, la communauté de communes du Haut-Livradois va porter un programme d'identification des « points noirs » de déperdition énergétique dans les bourgs de la communauté de communes ainsi qu'un programme de rénovation de ses bâtiments. Une seconde phase de rénovation sera réalisée ultérieurement au vu du programme d'identification.

Les bâtiments du patrimoine communautaire vont faire l'objet de travaux de réhabilitation énergétique :

- amélioration thermique des logements de fonction des deux multiples ruraux intercommunaux
- substitution du chauffage électrique par une chaufferie bois dans la caserne de gendarmerie et les logements des gendarmes de Saint-Amant-Roche-Savine
- substitution du chauffage gaz par une chaufferie bois dans la caserne de gendarmerie et les logements des gendarmes de Saint-Germain-l'Herm
- substitution du chauffage électrique par des poêles à granulés dans les trois logements sociaux intercommunaux de Chambon sur Dolore

La communauté de communes du Haut-Livradois va prendre en charge la cartographie des déperditions énergétiques dans les bourgs.

Calendrier : 2016-2017

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes du Haut-Livradois

Animation : communication grand public sur la presse et site internet de la collectivité, partenariats avec les services immobiliers de la gendarmerie

Objectifs attendus :

- Améliorer le confort des résidents
- Diminuer la précarité énergétique des occupants des logements
- Réduire l'impact environnemental du chauffage dans ces bâtiments

Indicateurs :

- Consommation comparée en année N-1 et en année N+1
- Emission de GES comparée entre année N-1 et année N+1
- Amélioration du pouvoir d'achat des résidents

Détail des coûts prévisionnels de l'action 2					
Description	Montant total (HT)	Fonds Transition Energétique		Collectivité	
Réhabilitation thermique et substitution électrique des bâtiments intercommunaux	152 500€	80%	122 000€	20%	30 500€

Action 3

Intitulé de l'action :

Valorisation de l'économie circulaire

Description de l'action :

La Communauté de Communes du Haut-Livradois souhaite s'engager dans l'économie circulaire et prouver qu'il est possible de réutiliser un « déchet » ou de le valoriser.

- Propriétaire du bâtiment de la ressourcerie gérée par l'association Récup'Dore solidaire la communauté de communes du Haut-Livradois souhaite acquérir une imprimante 3D pour la mettre à disposition de l'association afin de créer les éléments nécessaires à la réparation de certains objets pour leur revalorisation.
- Concernant la problématique des déchets verts, la communauté de communes du Haut-Livradois envisage l'achat d'un broyeur de déchets verts et branchages afin de maximiser le remplissage des bennes de déchetterie et limiter le transport par camion pour assurer leur rotation. Dans le cadre de l'étude de faisabilité en cours sur le territoire, il est réfléchi à la valorisation de ces déchets par méthanisation. Par convention, ce broyeur sera mis à disposition des communes pour leurs propres déchets.

Calendrier : 2016

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes du Haut-Livradois / communes du territoire

Objectifs attendus :

- Augmentation du nombre d'objets réparés et revalorisés par la ressourcerie
- Maximisation du remplissage de bennes
 - o Economies de frais de transports
 - o Emissions de CO2 évitées
- Valorisation de l'économie circulaire auprès des habitants et usagers des différents services (ressourcerie, déchetterie)

Indicateurs annuels :

Nombre d'éléments créés grâce à l'imprimante 3D

Nombre de kms évités sur le transport des bennes déchets verts

Economies estimées de carburant sur le transport des bennes déchets verts

Emissions de CO2 évitées sur le transport des bennes déchets verts



Détail des coûts prévisionnels de l'action 3

Description	Montant total (HT)	Fonds Transition Energétique		Collectivité	
Acquisition d'une imprimante 3D	4 500€	80%	3 600€	20%	900€
Acquisition d'un broyeur	25 000€	80%	20 000€	20%	5 000€
TOTAL	29 500€	80%	23 600€	20%	5 900€

Tableau récapitulatif du programme d'action intercommunal

Communauté de communes du Haut-Livradois			
	Coût total Projet	Fonds propres et autres subventions	Fonds TEPCV
Action 1 : Promouvoir une mobilité durable	85 000€HT	15 740€HT 20 %	62 960€HT 74,4 %
TOTAL Action 2 : Réduire la consommation énergétique	152 500€HT	30 500€HT 20 %	122 000€HT 80 %
TOTAL Action 3 : Valorisation de l'économie circulaire	29 500€HT	5 900€HT 20%	23 600€HT 80 %
TOTAL ensemble des opérations	267 000€	52 140€	208 560€

Annexe 3

Documents administratifs nécessaires à l'engagement et aux versements

Nom du bénéficiaire : Communauté de communes du Haut-Livradois

Adresse du bénéficiaire : Rue de la Poste 63980 FOURNOLS

N° SIREN : 246 300 974

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00815 IBAN BIC	G6330000000 FR21 3000 1008 1500 00Y0 1766 BDFEFRPPCCT	77



Annexe 4

Tableau récapitulatif du fond TEPCV : 500 000 €

Communauté de communes du Haut-Livradois			
	Coût total Projet	Fonds propres et autres subventions	Fonds TEPCV
Action 1 : Promouvoir une mobilité durable	85 000€HT	15 740€HT 20 %	62 960€HT 74,4 %
<i>Action 2.A : Réduire la consommation énergétique dans les bâtiments publics intercommunaux</i>	152 500€HT	30 500€HT 20 %	122 000€HT 80 %
<i>Action 2.B : Réduire la consommation énergétique dans l'espace et les bâtiments publics communaux</i>	250 000€HT	50 000€HT 20 %	200 000€HT 80 %
TOTAL Action 2 : Réduire la consommation énergétique	402 500€HT	80 500€HT 20 %	322 000€HT 80 %
<i>Action 3.A : Valorisation de l'économie circulaire (portage intercommunal)</i>	29 500€HT	5 900€HT 20 %	23 600€HT 80 %
<i>Action 3.B : Valorisation de l'économie circulaire (portage communal)</i>	114 300€HT	22 860€HT 20 %	91 440€HT 80 %
TOTAL Action 3 : Valorisation de l'économie circulaire	143 800€HT	28 760€HT 20%	115 040€HT 80 %
TOTAL ensemble des opérations	631 300€	125 000€	500 000€



Annexe 5

Programme d'actions supplémentaires envisagées

Actions relevant de l'enveloppe supplémentaire TEPCV

	<i>Intitulé actions</i>	<i>Maitrise d'ouvrage</i>	<i>Année réalisation</i>	<i>Coût € HT</i>	<i>Montant € TEPCV</i>
1	Création d'une maison du bois et de l'énergie : réhabilitation thermique du bâtiment	CCHL	2017-2018	250 000€	200 000€
2	Création d'une plateforme bois-énergie	CCHL	2017-2018	375 000€	300 000€
3	Aménagement d'un EPN / Espace de coworking	CCHL	2017-2018	250 000€	200 000€
4	Réhabilitation thermique et substitution électrique dans les bâtiments communaux (suite au diagnostic)	Communes de la CCHL	2017-2018	1 000 000€	800 000€
	TOTAL			2 000 000€	1 500 000€

